



Fédération
des femmes du Québec

Siège social : 1265, rue Serri, b. 320
Montréal, Qc H2L 4X4 — (514) 844-7049

MÉMOIRE PRÉPARÉ POUR
LA CONSULTATION GÉNÉRALE
AFIN D'ÉTUDIER LE DOCUMENT INTITULÉ:
"POUR UNE POLITIQUE DE SÉCURITÉ DU REVENU"

Montréal, le 8 février 1988

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	2
L'idéologie et les grands principes de base.....	4
Le discours et le vocabulaire.....	6
Les mesures et les programmes proposés.....	7
Conclusion.....	13

INTRODUCTION

Présentation de l'organisme

La Fédération des femmes du Québec (F.F.Q.) a été fondée en 1966. Depuis 22 ans elle défend et fait la promotion des droits des femmes, dont leur droit à l'autonomie financière et à la sécurité économique. C'est un organisme féministe, non partisan et pluraliste.

La F.F.Q. regroupe 60 associations et quelques centaines de membres individuelles appartenant à quatre conseils régionaux. Elle représente environ 45,000 femmes et à travers ses membres touche tous les champs d'intérêt en matière de condition féminine.

Plusieurs associations de la F.F.Q. sont très près de la problématique de l'aide sociale. Le YWCA reçoit une clientèle de mères adolescentes, de femmes âgées démunies et de femmes en détresse pour toutes sortes de raisons. L'Auberge Madeleine accueille des femmes itinérantes, lesquelles sont de plus en plus jeunes et abandonnées par les institutions de l'État. Les centres de femmes, représentés par leur regroupement provincial (l'R des centres de femmes), côtoient aussi, parmi les femmes qu'ils rejoignent, un certain nombre de bénéficiaires d'aide sociale, alors que les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence doivent fréquemment *référer* ces dernières à l'aide sociale. Finalement, les associations membres de la F.F.Q. qui travaillent à

l'intégration des femmes au marché du travail (CIAFT, COFFRE) et à l'amélioration des conditions minimales de travail (Au Bas de l'Échelle) savent très bien comment les choses se déroulent quand les bénéficiaires d'aide sociale font des démarches d'intégration au marché du travail.

La F.F.Q. se sent donc, à juste titre, concernée au plus haut point par l'orientation que prend le gouvernement du Québec dans son projet de réforme de l'aide sociale.

Son intervention portera sur:

- l'analyse de l'idéologie qui se dégage du document d'orientation,
- le discours qui sous-tend le document d'orientation et la récupération d'un certain vocabulaire utilisé par les groupes de pression,
- les mesures et programmes proposés et leurs répercussions dans la vie des bénéficiaires d'aide sociale,
- les conclusions qu'il faut tirer.

N'ayant pas disposé de tout le temps désiré pour approfondir au maximum son analyse, la F.F.Q. complètera son point de vue lors de sa présentation en commission parlementaire.

L'IDÉOLOGIE ET LES GRANDS PRINCIPES DE BASE

Il ressort clairement de l'ensemble du document d'orientation que la préoccupation première du gouvernement est la réduction des coûts de notre système d'aide sociale. Le gouvernement ne se demande pas comment il peut venir en aide aux plus démunis, mais plutôt comment il peut faire pour que le système coûte le moins cher possible.

L'idéologie qui sous-tend le document renvoie à l'individu-e la responsabilité entière de sa situation et la façon dont il ou elle doit y remédier. La solution au problème de la pauvreté ne relève pas du collectif. Elle est transférée aux individu-e-s qu'on prétend "responsabiliser." Ce langage est de plus en plus familier à l'État, qui l'utilise chaque fois pour justifier ou tenter de cacher sa propre déresponsabilisation.

De plus, au lieu de corriger ce qui est considéré comme une des faiblesses du système de bien-être social au Canada, le gouvernement du Québec s'oriente vers une amplification de cette faiblesse. En effet, en réduisant l'aide sociale pour la majorité des bénéficiaires et en multipliant les contrôles et les catégories, nous n'échapperons probablement pas aux résultats décrits dans le rapport du Conseil national du bien-être social:¹

On a mis au point des procédures compliquées pour l'évaluation des besoins, qui aident à identifier les personnes méritant le plus qu'on les aide.

1) Conseil national de bien-être social, Le bien-être social au Canada. Un filet de sécurité troué. Canada, nov. 87, page 11.

Mais cette évaluation des besoins a elle-même entraîné divers problèmes, dont le renforcement de la pauvreté. Les taux d'assistance sociale ont été maintenus à des niveaux plutôt faibles à cause de restrictions budgétaires et, dans certaines provinces, pour éviter que les taux d'assistance ne dépassent le salaire minimum. Mais ces niveaux d'assistance très faibles ont apporté une grande misère chez les bénéficiaires qui doivent survivre avec des sommes de beaucoup inférieures aux seuils de pauvreté.

Le document d'orientation pour une politique de sécurité du revenu va ainsi à l'encontre d'une des recommandations du rapport pré-cité, recommandations relatives aux éléments majeurs du système de bien-être. Il s'agit de celle qui traite de la simplification du système et qui vise à ce qu'il y ait moins de règlements et de catégories.

Le système qui nous est proposé, avec sa soixantaine de cases possibles, est conçu de manière à ce que la majorité des bénéficiaires aient énormément de difficulté à repérer les erreurs de classification et d'appréciation de leur situation. L'administration de ce système coûtera certainement très cher, peut-être plus que l'épargne recherchée..

Il y a enfin lieu de se demander si un système fondé sur l'orientation qui nous est proposée améliorera de façon générale le sort des bénéficiaires. Pendant les neuf premiers mois de prestations tous-toutes les bénéficiaires seront perdant-e-s en comparaison avec le système actuel. Après les neuf premiers mois seules quelques catégories de bénéficiaires verront leur situation s'améliorer.

LE DISCOURS ET LE VOCABULAIRE

L'introduction du document d'orientation est un petit chef-d'oeuvre en son genre. Le problème c'est que sous une forme aussi séduisante et prometteuse se cache un fond qui ne garantit pas le respect des objectifs que nous devons poursuivre en matière de politiques sociales.

Le gouvernement, par la voix du ministre Pierre Paradis, se dit "résolu" à donner la parité aux jeunes et à "favoriser l'incitation au travail. Il est même, paraît-il, "impératif de procéder à la mise en place d'un nouveau système." Les mots générosité, solutions dynamiques, outil efficace, actions concrètes, ainsi que les mots dignité, autonomie, justice et équité, brillent de mille feux. Bref, on a les mots pour le "dire". Le problème, c'est qu'on ne se donne pas les moyens pour le "faire".

Dans un organisme comme la Fédération des femmes du Québec, la plupart de ces mots font partie du vocabulaire courant, particulièrement les mots "autonomie" et "incitation au travail". Pourrions-nous les désavouer? Certes non. Ce que nous désavouons cependant c'est plutôt l'utilisation trompeuse qui en est faite dans le document d'orientation et tout ce qui se cache derrière cette façade qui, aussi reluisante qu'elle soit, ne nous renvoie pas l'image que nous souhaitons.

LES MESURES ET LES PROGRAMMES PROPOSÉS

La parité pour les jeunes

Un gouvernement qui se déclare résolu à accorder la parité de traitement aux moins de trente ans, n'attend pas jusqu'en 1990 pour passer à l'action. Reconnaître que le système actuel est inéquitable pour les jeunes et en même temps demander à ceux-ci et à celles-ci de patienter encore deux ans avant qu'on ne remédie à leur situation n'est ni logique, ni acceptable.

Prétendre que l'aide sociale "ne doit pas remplacer les contributions et les formes de secours déjà existantes dans la famille" tient du sens commun. Mais derrière ce discours, empreint du sens profond qui doit revêtir le mot famille, se pointe sans subtilité le désir du gouvernement de ré-activer le concept d'obligation alimentaire de notre code civil, mis quelque peu en veilleuse par différentes politiques sociales. Cette réanimation de l'obligation alimentaire entre parents et enfants revêt cependant un caractère plutôt coercitif dont il faut se méfier car elle pourrait bien un jour servir à réduire non seulement les bénéfices de l'aide sociale mais aussi ceux d'autres programmes, par exemple ceux qui sont destinés aux personnes âgées.

Cet appel à l'obligation alimentaire des parents envers leurs enfants laisse entendre que les parents ne veulent pas assumer de responsabilités

envers leurs enfants majeurs ce qui est tout à fait faux. On peut même observer dans notre société un phénomène qui prend de l'ampleur et qui est celui du retour des enfants majeurs chez leurs parents. Il est donc tout à fait plausible de croire que les jeunes adultes qui se tournent vers l'État pour assurer leur survie sont dans une situation où ils peuvent difficilement compter sur leurs parents. Imposer une période d'attente de deux ans après le départ du domicile familial pour accorder une pleine prestation, c'est, en quelque sorte, demander une preuve de rupture d'avec la famille plus lourde que celle qui est requise pour prouver l'échec d'un mariage.

Par crainte de voir certain-e-s "profiter" du système on force des milliers d'autres à vivre avec un revenu largement inférieur au seuil de pauvreté. Cette déshumanisation a des effets désastreux à long terme et coûte extrêmement cher: dépression, perte de confiance en soi, sous-alimentation etc. Où est la rentabilité du système?

LE PROGRAMME DE SOUTIEN FINANCIER

Étant donné que le document d'orientation propose qu'il y ait présomption d'employabilité et de disponibilité pour toute personne qui devient bénéficiaire de l'aide sociale, nous espérons que cela ne servira pas à retarder l'admissibilité à de pleines prestations pour les personnes qui répondent aux critères du programme de soutien financier. Nous aimerions obtenir des certitudes à cet égard.

Dans un autre ordre d'idée, nous craignons que l'utilisation du terme "non employable" ne marque un recul dans la lutte que mènent les organismes représentant les personnes handicapées pour intégrer ces dernières au marché du travail. Pourquoi, risque-t-on de penser, chercher à développer des emplois pour des gens qui de toute façon sont classés "non employables?"

Enfin, le fait que l'inaptitude au travail soit évaluée en fonction d'un état altéré de santé physique ou mentale ne tient pas compte d'un certain nombre de situations qui relèvent davantage de ce qu'on pourrait qualifier d'inaptitude sociale. Nous pensons, entre autres, aux femmes qui au moment d'un divorce ou d'une séparation traversent parfois une période extrêmement difficile. Tout en étant en bonne santé physique et mentale, elles n'en sont pas moins alors démunies au point qu'il leur faille une couple d'années pour retomber sur leurs pieds. Si la pension alimentaire fait défaut pourquoi l'État ne leur viendrait-il pas convenablement en aide, jusqu'à ce qu'elles aient les ressources pour entreprendre les démarches qui les conduiront vers l'autonomie financière?

Les femmes victimes de violence conjugale qui quittent leur foyer sont, elles aussi, dans une situation sociale et affective extrêmement fragile et précaire. Croit-on qu'elles sont en mesure de s'intégrer rapidement au marché du travail?

Si le gouvernement ne veut pas avoir à tenir compte de ce type de situations, il doit le plus rapidement possible mettre sur pied un système de perception automatique des pensions alimentaires et il doit offrir aux femmes victimes de violence conjugale qui quittent leur foyer toute la protection, l'appui et les programmes nécessaires au développement de leur autonomie.

Le programme APTE

La notion d'aptitude au travail et le concept d'employabilité sont élaborés à partir de caractéristiques individuelles qui n'ont de par leur nature même, aucun lien avec les caractéristiques propres à notre marché du travail. Le document d'orientation semble fondé sur une présomption à l'effet qu'il y a des emplois disponibles pour chaque personne qui désire travailler. On se préoccupe beaucoup de savoir si les bénéficiaires d'aide sociale sont disponibles ou non mais très peu de la disponibilité des emplois. À quoi cela sert-il d'affirmer d'un côté que le taux de chômage est encore trop élevé quand de l'autre côté, on ne se soucie pas d'en tenir compte?

En somme, le problème n'est pas tant de présumer que des personnes employables et disponibles peuvent se trouver un emploi, mais de croire que toutes ces personnes peuvent se dénicher un travail.

La politique de sécurité du revenu du document d'orientation se greffe à la participation au marché du travail sans pour autant remettre en cause les politiques relatives au marché du travail. Et c'est là que le bât blesse.

Sans objectifs de plein emploi, l'incitation au travail ne donnera jamais les résultats escomptés. Elle devient contrainte au travail.

De plus, le fait de ramener les bénéficiaires d'aide sociale au niveau des travailleur-euse-s à faible revenu semble corriger ce qui apparaît comme une aberration du système actuel, à savoir que certain-e-s bénéficiaires d'aide sociale ont des revenus supérieurs à ceux de certain-e-s travailleur-euse-s. Nous ne nous opposons pas, en principe, à ce que les prestations d'aide sociale correspondent aux salaires des travailleur-euse-s à faible revenu. Cependant, au lieu de niveler vers le bas, nous devrions favoriser les mesures qui permettraient à tous et à toutes les travailleur-euse-s d'avoir accès à des salaires décents.

Notre organisme est très conscient de la précarité des emplois qui souvent sont les seuls auxquels les femmes aient accès. En offrant à l'entreprise privée une main-d'oeuvre à bon marché facilement remplaçable nous craignons que les femmes ne ressortent pas gagnantes du système. De plus, en retirant aux femmes la possibilité d'assumer l'éducation de leurs enfants jusqu'à ce qu'ils soient d'âge scolaire,

le gouvernement pose un geste anti-famille. La F.F.Q. prône, bien sûr, l'intégration des femmes au marché du travail en vue d'atteindre une autonomie financière. Cependant, nous croyons aussi que la décision de s'occuper de ses enfants pendant quelques années doit être respectée. Nous revendiquons d'ailleurs des congés de maternité et des congés parentaux pour permettre aux travailleuses et aux travailleurs d'harmoniser responsabilités sociales et parentales.

Tant que les emplois offerts aux femmes les relègueront dans des ghettos qui assurent à peine la survie, la notion d'autonomie sera toujours relative.

Mous craignons enfin que le transfert au marché du travail de barèmes de revenus fondés sur le statut civil ou social ne porte gravement atteinte au principe de l'égalité salariale.

Le programme APPORT

Nous ne sommes pas prêtes, à cette étape-ci à commenter ce programme. Nos réflexions seront acheminées verbalement lors de notre comparution devant la Commission parlementaire.

CONCLUSION

Le système de sécurité du revenu est fondamental pour l'ensemble de nos politiques sociales. Cependant, d'autres politiques sont aussi déterminantes en matière de revenus et nous regrettons de devoir nous prononcer sur l'aide sociale avant de savoir où nous nous dirigeons en matière de politique fiscale, de politique familiale et de développement de l'emploi. Cette approche très parcellaire de la sécurité du revenu est très contestable et c'est pourquoi nous demandons au gouvernement de consulter à nouveau la population quand une vision d'ensemble sera possible.